



## Réunion du conseil d'administration du 09 mai 2022, Ouverture de séance à 18h30

### ➤ Lieu de réunion du Conseil d'administration (C.A):

Dans le cadre des économies de budget, nous avons évoqué, lors de la précédente réunion, de faire les réunions du CA chez chacun des membres à tour de rôle afin de ne plus avoir à verser à Monsieur BERODY Gilles une allocation de mise à disposition d'un local (garage) d'un montant de 80€ annuel. Cette proposition n'avait pas été débattue, elle avait seulement été évoquée.

Le Président ayant décidé de faire la réunion du conseil d'administration le 9 mai à son domicile, Monsieur Gilles BERODY a demandé par mail que soit inscrit le sujet du lieu de tenu des réunions du CA en première lecture de l'ordre du jour et qu'une décision soit prise par vote à mains levées.

Après vote des membres du C.A. les réunions se tiendront toujours chez Monsieur BERODY mais comme nous n'avons que 4 à 5 réunions par an, le montant de l'allocation est réduit à 30 € annuel.

### ➤ Pentecôte :

Comme les années précédentes, un forfait de reconnaissance du séjour, d'un montant de 150€, a été alloué aux deux organisatrices et aux deux suppléants pour palier aux frais de transport et de restauration. En raison de cette indemnisation, et afin de minimiser les dépenses, le montant des cadeaux offerts aux organisateurs sera réduit à 60€ maximum, soit 30€ par personne au lieu de 100 à 130€ suivant les années.

La participation à ce séjour est de 12 personnes pour 3 nuitées, 6 pour 2 nuitées et 4 pour une seule nuitée

Monsieur Jacky LESCHIER se charge de nous ramener du très bon vin du Minervois à un prix défiant toute concurrence et Madame et Monsieur BERODY se chargent des courses complémentaires.

### ➤ Planning des randonnées et des activités :

La fête de la randonnée à Ceilloux aura lieu le 10 juillet au lieu du 19 juin en raison des élections législatives. Pour permettre l'installation des infrastructures le samedi 9 juillet, un appel à volontaires sera ajouté à l'invitation.

Le projet de Narbonne avec le repas au restaurant « Les Grands buffets » sera modifié et reporté à une date ultérieure. En effet, le repas au restaurant est trop compliqué à coordonner et à construire.

- Le service de réservation a changé, toute réservation doit être effectuée par internet avec empreinte carte bleue.
- Un groupe est considéré comme tel si l'effectif est supérieur à 21 personnes et le forfait minimum repas est de 64€ avec vin de pays compris.
- Si nous sommes moins de 20, il ne sera peut-être pas possible d'avoir des tables voisines.
- Enfin en réservant mi-juin, il n'est pas garanti que nous ayons de la place pour tout le monde.

Ce projet pourrait se transformer en un séjour dans le Minervois d'une durée de 6 jours et 5 nuits qui pourrait débuter le dimanche 16 octobre 2022 avec une fin le vendredi 21.

Ce projet sera conduit par Monsieur Jacky LESCHIER au lieu de Monsieur Patrick LODETTI.

### ➤ Point sur le séjour à Remoulins (Baux de Provence et Pont du Gard) :

23 personnes ont participé à cette activité.

Un bénéfice de 311€ a été réalisé dont l'acompte de 80€ de l'annulation de participation de Alain BOURDOUR, ce dernier ne souhaitant pas être remboursé. Ce bénéfice réel (311€-80€) de 231€ est dû à une erreur de calcul de l'hôtel qui avait facturé les petits déjeuner et au fait que la visite du site troglodyte a été faite sans guide.

➤ **Site internet :**

La privatisation des galeries photos ne peut plus être mise en œuvre avec le forfait actuel, un supplément serait nécessaire pour débloquer cette option. Après vote, le forfait actuel ne sera pas modifié.

Les photos des 2 dernières galeries seront supprimées.

Sur le planning annuel des randonnées, le nom des organisateurs sera remplacé par leurs initiales et le numéro de téléphone sera maintenu dans ce document sauf si un des organisateurs en émet le souhait.

➤ **Décès :**

Monsieur Jean-Claude JEANDON est décédé à l'âge de 79 ans. La cérémonie aura lieu au crématorium de Crouël, à Clermont-Ferrand (63000) le jeudi 12 mai à 10h00. L'association rend hommage à notre ancien adhérent en offrant un bouquet d'une valeur d'environ 45€.

➤ **Article 16 du règlement de l'association :**

Cet article sera modifié comme suit :

**Actuel :** Une indemnité de reconnaissance d'un montant de 150 € est accordé aux organisateurs d'une sortie exceptionnelle (visite de ville, activités ludiques ou autres) ainsi que pour pentecôte dans le cas où cela occasionne un découché (nuitée prise dans un hôtel ou un gîte). Ce montant est prévu pour une demi-pension pour 4 personnes, il pourra être revu à la baisse, sur décision du CA, lorsque l'activité est reconnue par une ou deux personnes seulement.

**Nouvel article : (suppression de la notion de nuitée pour Pentecôte et ajout de 2 alinéas).**

Une indemnité de reconnaissance d'un montant de 150 € est accordé aux organisateurs d'une sortie exceptionnelle (visite de ville, activités ludiques ou autres) ainsi que pour pentecôte. Ce montant est prévu pour 4 personnes, il pourra être revu à la baisse, sur décision du CA, lorsque l'activité est reconnue par une ou deux personnes seulement.

Pour les grandes sorties, l'association prendra en compte au moins un des apéritifs du séjour.

Le montant des cadeaux pour les organisateurs de Pentecôte sera fixé à 60€ maximum pour l'ensemble des organisateurs.

➤ **Démission du Président :**

Le président, Monsieur Patrick LODETTI, a prévenu par mail les membres du conseil d'administration le dimanche 8 mai de son désir de ne plus assumer, pour diverses raisons, les fonctions de président de l'association « Les Galfos » à compter du 7 juin 2022 soit le lendemain du séjour de Pentecôte à Cosne d'Allier.

Une lettre recommandée sera adressée au Vice-Président pour diffusion aux autres membres du conseil d'administration et, de permettre à ce dernier d'effectuer les démarches auprès de la Préfecture du Puy de Dôme, de la Mairie de Cournon d'Auvergne, de la société d'assurance « La MAIF » et de la Banque Postale dans le but de libérer de toutes obligations et responsabilités Monsieur Patrick LODETTI dès le 7 juin 2022.

La suppléance sera assurée par le Vice-Président jusqu'à la prochaine assemblée générale.

➤ Prochaine réunion du CA le 13 juin 2022, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions quelques jours avant afin de compléter l'ordre du jour.

**Fin de séance à 21h00**

Patrick Lodetti  
Président de l'association